

Bonjour madame Guérin

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Je voyage beaucoup dans le passé en explorant vos origines ancestrales, madame Guérin. Je regrette seulement une chose, ma machine à voyager dans le temps n'a qu'un seul siège. Voyager dans le passé, c'est un voyage en solitaire. Il faut arriver à se détacher des valeurs de notre temps pour adopter les valeurs de nos ancêtres. En quelque sorte, voir les événements avec les lunettes de nos ancêtres comme je le dis si souvent. Les énigmes généalogiques à élucider me conduisent directement dans les relations ancestrales. J'ai vraiment l'impression d'être là et de les voir agir.

Dans votre ascendance, Pierre Guérin devenu veuf a épousé sa belle-sœur Amable Gagnier. Ce couple est indispensable à votre existence. En reculant un peu plus loin dans le passé, on trouve un mariage intergénérationnel. Un veuf Gagnier épouse la sœur de sa bru. Quand on découvre ce genre de relations familiales, on comprend pourquoi il est parfois si difficile de retracer ses ancêtres. Marier la sœur de sa bru, c'est faire en sorte que son fils devienne à la fois demi-frère et oncle de ses neveux. C'est en partie à cause de cette parenté proche que les dispenses canoniques de consanguinité ou d'affinité devenaient si souvent nécessaires. Si l'église n'avait pas veillé au grain, on se serait parfois retrouvé en train de célébrer des mariages entre frères et sœurs, comme du temps d'Adam et Ève.

Sur le plan religieux, on est tous frères et sœurs et c'est acceptable. Mais sur le plan génétique, ces mariages consanguins seraient devenus dangereux à la longue pour affaiblir la santé humaine. Avoir le sang bleu des rois n'est pas, ni un honneur, ni un signe de bonne santé. Je me demande d'ailleurs si on ne pourrait pas attribuer certaines maladies incurables au Québec au fait qu'une large proportion de la population porte dans ses gènes de ce sang bleu hérité des rois européens. Chez nos ancêtres, madame, on trouve les enfants les plus forts surtout dans les mariages paysans entre époux de condition modeste et de villages éloignés.

20140412